

### *Paiements anticipés pour le grain des Prairies—Loi*

ainsi les délais administratifs possibles qu'entraîne l'application des différentes modalités de ce programme.

Deuxièmement, les locataires qui ne veulent pas participer au programme de paiements anticipés ne seront plus tenus de cosigner la demande de paiements anticipés présentée par le locataire. Jusqu'ici, un locataire qui voulait une avance devait faire signer sa demande par le bailleur. Il avait parfois du mal à l'obtenir. L'amendement proposé exigerait simplement qu'il signe une déclaration assermentée établissant qu'il a formellement droit au grain visé par un paiement anticipé. Cette modification facilitera l'application du programme et allégera le fardeau administratif de ceux qui y participent.

Troisièmement, un autre amendement assura un traitement équitable aux producteurs de grain des Prairies en établissant les paiements anticipés d'après la quantité réelle de grain entreposé au lieu du nombre de tonnes l'acre prescrit par les quotas. En changeant la méthode de calcul du volume réel entreposé, on permettra aux meilleurs producteurs dont les rendements sont très élevés de profiter eux aussi de ce programme.

Quatrièmement, un autre amendement porte sur les taux d'intérêt sur les comptes en défaut qui sont actuellement fixés par décret au début de la campagne agricole et qui ne changent pas jusqu'à ce que le paiement soit complètement remboursé. Pour que les participants puissent bénéficier de taux d'intérêt à la baisse, un amendement fera fluctuer les taux d'intérêt sur les comptes en défaut au même rythme que les taux courants. En même temps, d'autres propositions donneront à la Commission canadienne du blé une plus grande latitude pour s'entendre avec les producteurs qui peuvent prouver que des circonstances extraordinaires les ont empêchés de rembourser les sommes dues au complet.

Je voudrais énumérer brièvement plusieurs autres initiatives prises par le gouvernement pour appuyer et aider les producteurs à survivre durant cette époque difficile de concurrence étrangère injuste et sauvage attisée par des gouvernements étrangers, concurrence qui n'a rien à voir avec les forces habituelles de l'offre et de la demande et qui crée un climat dans lequel l'efficacité de nos producteurs ne peut compenser les subventions versées à l'étranger.

Dans la culture des céréales, on compte essentiellement trois variables: les dépenses, le volume et le prix. Le volume est déterminé en grande partie par des forces qui échappent à notre contrôle. Il dépend de conditions de croissance convenables, de l'humidité, du vent, du gel, des insectes et ainsi de suite. Les dépenses et les suppléments de prix sont des domaines où le gouvernement peut aider; il l'a fait d'ailleurs sur une très grande échelle.

Pour de nombreux producteurs, la principale dépense est l'intérêt à payer sur les emprunts contractés pour acheter de la terre, de la machinerie et de l'équipement et pour constituer un fonds de roulement. La dette agricole s'élèverait actuellement à environ 25 milliards de dollars au Canada. Une hausse de 1 p. 100 du taux d'intérêt peut donc priver l'économie agricole de quelque 250 millions de dollars. Par contre, une baisse analogue peut enrichir la collectivité agricole du même montant de 250 millions. C'est pourquoi la reprise économique que le gouvernement s'est fixée comme but à l'automne de 1984 reste si importante non seulement pour l'agriculture mais pour tout le

Canada. Les mesures visant à régénérer l'économie en ramenant le déficit à des proportions raisonnables, en augmentant l'efficacité du gouvernement et en encourageant la petite et la moyenne entreprise, ont non seulement augmenté les occasions d'emploi pour les Canadiens mais ont eu aussi pour effet de stabiliser l'inflation et surtout les taux d'intérêts qui ont baissé de 3,5 p. 100 depuis que nous avons pris le pouvoir. Cette baisse signifie que la communauté agricole paie chaque année de 800 à 900 millions de dollars de moins en intérêts. Le taux préférentiel et les taux du crédit agricole sont à leur plus bas niveau depuis le printemps de 1978, depuis huit ans et demi.

Au printemps dernier, on a instauré le programme de prêts basé sur les produits. C'était une expérience innovatrice pour les utilisateurs actuels du crédit agricole ayant des problèmes financiers. C'est un programme dans lequel le capital varie en fonction du prix du principal produit de l'emprunteur; il offre une aide de première nécessité en prévoyant des paiements réduits quand les liquidités de l'agriculteur sont au plus bas.

Notre gouvernement a modifié la Loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest pour permettre d'effectuer des paiements provisoires au printemps quand les agriculteurs en ont le plus besoin. En vertu de cette loi, le gouvernement fédéral verse dans une caisse 2 \$ pour chaque dollar versé par les producteurs pour suppléer aux revenus agricoles quand les prix sont faibles. L'année dernière, quelque 522 millions de dollars ont été versés aux agriculteurs et, cette année, on a déjà effectué des paiements provisoires de 580 millions de dollars.

Un gouvernement antérieur avait instauré l'impôt sur les gains de capital qui a tenu les agriculteurs à la gorge pendant 13 ans et qui en a empêché un grand nombre de réaliser leurs projets de retraite parce que l'argent qu'ils avaient réinvesti dans leur ferme y était bloqué et qu'ils étaient incapables de vendre leur exploitation sans devoir payer des impôts fabuleux sur un gain dû en bonne partie à l'inflation. Les agriculteurs canadiens savent que notre gouvernement a pris rapidement une mesure pour éviter cet impôt à la plupart d'entre eux en instaurant immédiatement une exemption d'impôt cumulative de 500 000 \$ sur les gains en capital.

Notre gouvernement a amélioré le régime fédéral-provincial d'assurance-récolte en faisant passer l'assurance de 70 à 80 p. 100 sans augmenter les primes. Ce régime est administré par chaque province et il est financé à parts égales par les agriculteurs et le gouvernement fédéral. L'année dernière, il a permis de verser 375 millions de dollars aux agriculteurs de la Saskatchewan.

L'année dernière, le gouvernement a réagi aux problèmes causés par la sécheresse catastrophique dans les Prairies en mettant sur pied le programme d'aide aux agriculteurs frappés par la sécheresse qui a permis de verser 150 millions de dollars aux agriculteurs touchés. Ce n'est pas tout, monsieur le Président. Notre gouvernement reconnaît les problèmes des agriculteurs du Canada qui éprouvent de graves difficultés sans que ce soit de leur faute. Le gouvernement est toujours déterminé à aider les céréaliculteurs du Canada à faire face à la dépression du revenu agricole. Il veut augmenter leurs rentrées de quelque 1 milliard de dollars. Comme le ministre de l'Agriculture (M. Wise) l'a dit, il s'agit de nouveaux crédits qui seront consacrés aux céréaliculteurs canadiens. Le gouvernement est en train de